

ÉLAN

D'ARMENTIÈRES

<http://www.armentieres-en-brie.fr>

N° 7
JANVIER
FÉVRIER
MARS

2010

Bulletin à parution trimestrielle de la Commune d'Armentières-en-Brie - Régie Publique municipale d'Armentières-en-Brie

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET D'ACTUALITÉS CANTONALES

Édito

Armentièresois et Armentièresoises,
Chers Concitoyens et Administrés,



Je vous présente tous mes vœux de réussite et de prospérité en vous souhaitant une très bonne année et une excellente santé à vous tous.

2010 sera l'année de la biodiversité et à cette occasion, malgré "l'échec" du sommet de Copenhague sur le réchauffement climatique, nous appelons tous nos concitoyens à se mobiliser encore davantage pour des comportements sérieux et responsables face au réchauffement car on ne négocie pas avec le climat. Cela commence tout simplement par une prise de conscience de la nécessité d'un tri sélectif "pointu" et un respect accru de la nature et de notre environnement. On voit trop souvent encore des infractions commises sur notre territoire – tant par des décharges sauvages, des déboisements non autorisés, des captures d'oiseaux au filet, que par des attitudes néfastes au développement ou à la sauvegarde des espèces, petits animaux victimes de la circulation routière, actions de chasse par temps de neige, – les taux actuels d'extinctions d'espèces seraient jusqu'à 1000 fois supérieurs aux niveaux jugés naturels du seul fait des activités humaines. Tout commè pour le changement climatique, qui va aggraver les pertes de biodiversité et être aggravé par celles-ci, le problème est l'accélération du phénomène – ainsi que notre cécité collective. La planète évolue vers un état où elle pourrait ne plus nous assurer la survie. Il y a une limite aux dommages que nous pouvons infliger aux environnements dont nous dépendons.

2010 sera l'Année internationale de la Biodiversité... une occasion de redécouvrir les rôles essentiels que joue celle-ci dans le bien-être humain et le maintien de la vie sur Terre.

Je vous présentais en début d'éditorial mes vœux de réussite et de prospérité, ça n'est pas incompatible avec le développement durable bien au contraire et une excellente santé est liée aussi au bien-être dans un environnement où la biodiversité nous fournit de la nourriture, du carburant, des matériaux de construction et des moyens de médication ; elle joue un rôle central essentiel dans l'assainissement de l'air, l'épuration de l'eau et la régulation du climat, dans celui de la formation des sols et enfin, dans la prévention des catastrophes naturelles et celle des maladies.

Claudine COURTIAL

Maire d'Armentières-en-Brie.

Bonne Année 2010

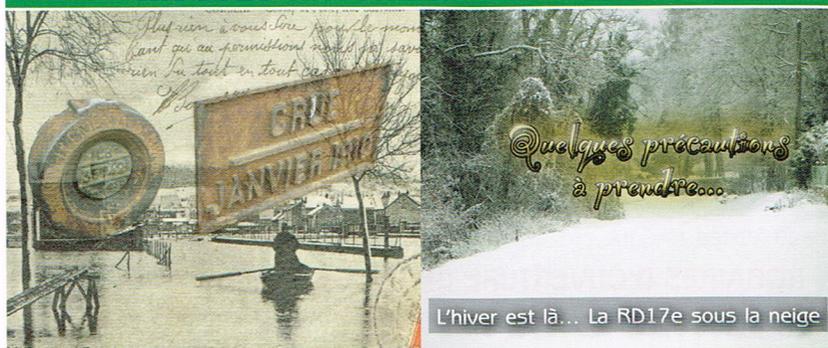
LA VIE DE LA COMMUNE



Les évènements de la Commune...

Un trimestre automnal somme toute relativement calme avec quelques évènements marquants dont nous vous faisons la synthèse...

RISQUES NATURELS



L'hiver est là... La RD17e sous la neige

C'est déjà arrivé...

Un siècle après, une crue centennale peut-elle se reproduire ? Analyse des conditions du déclenchement de la crue entre le 20 et le 28 janvier 1910.

JANVIER - FÉVRIER - MARS



Au programme de ce trimestre

Programme allégé de nos associations ce trimestre mais un rendez-vous civique important en mars...

Numéros utiles

Pompiers	18	
Police	17	Appel d'urgence Europe 112
SAMU	15	
Mairie		01 64 35 51 99
Gendarmerie Lizy-s/Ourcq		01 60 01 70 10
Hôpital Meaux		01 64 35 38 38
Clinique Saint-Faron		0 826 20 77 27*
Alcooliques Anonymes		01 64 09 40 02
Drogue Info Service		0 800 23 13 13
Enfance et Partage		0 800 05 12 34
Protection et Assistance aux Personnes Âgées (AFPAP)		0 800 02 05 28
Sida Info Service		0 800 84 08 00
SOS Amitié		01 43 60 31 31
Violences Conjugales		01 40 33 80 60

Appels gratuits d'un poste fixe / *Appel à 0,15 € TTC/mn

Notre plateforme écologique : DÉCHETTERIE d'OCQUERRE

Horaires d'Hiver - du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI	10 h-12 h et 14 h-17 h
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	10 h-12 h et 14 h-17 h
JEUDI	14 h-17 h
 VENDREDI	14 h-17 h
SAMEDI	9 h-12 h et 14 h-17 h
DIMANCHE	9 h-12 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

LUNDI : 14 h-17 h*
MARDI ET JEUDI : 9 h-12 h et 14 h-19 h*
VENDREDI : 9 h-12 h*

*Une permanence des adjoints est mise en place le LUNDI de 15 h à 17 h, les MARDI et JEUDI de 17 h à 19 h, le VENDREDI de 10 h à 12 h ainsi que le SAMEDI matin de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

1^{er} étage de la Mairie, à droite

MARDI ET JEUDI : 17 h-19 h

Dépôt légal à parution - 4^e trimestre 2009

Directeur de la publication : Denis WALLE.

Comité de Lecture/Rédaction : Claudine COURTIAL, Vincent CARRÉ, Michel FISCHER, Gaël MERCHIE, Sandrine PRAGNON, Denis WALLE.

Crédits photos : M. Bichbich, V. Carré, S. Pragnon, D. Walle.

Régie publicitaire municipale : Mairie d'Armentières, service "Communication" - Régisseur : Stéphanie Leblacher, Gaël Merchie (suppléante).

Un comité de lecture vérifie que les textes et les photos insérés dans ce bulletin soient conformes aux bonnes mœurs et à la courtoisie, ne soient ni contraire à l'ordre public, ni politiques, ni confessionnelles, mais informe les lecteurs que le

Nos associations en bref.

- AAB - Les Amis d'Armentières-en-Brie
Adhésion : 23 € / an
Présidente : Viviane FAVRE - Tél. : 01 64 35 52 64
- ACFA - Amicale du Comité des Fêtes d'Armentières
Adhésion gratuite
Président : Michel BULTEL - Tél. 01 64 35 50 40
- AFR - Association Familles Rurales d'Armentières-en-Brie
Adhésion : 21 à 25 € suivant activité
Président : Alain ADNÉT - Tél. : 01 64 35 56 21
N^{le} section : Armentières in Roll
Resp. : Laurent MARIUZ
- AHA - Armentières Hier et Aujourd'hui
Adhésion gratuite
Président : Vincent CARRÉ - Tél. : 01 64 35 50 64
- AU - Armentières United
Adhésion : 10 € / an
Président : Pascal VALADE - Tél. : 01 64 33 29 34
- UFAC - Union Fraternelle des Anciens Combattants
Germigny-l'Évêque et Armentières-en-Brie
Président : Michel BULTEL - Tél. 01 64 35 50 40

ATTENTION, les programmes des associations ne respectant pas les statuts d'association loi 1901, avec transparence de leur gestion, comptes et renouvellement statutaire de leur bureau (annuel) ne seront pas publiés. Ceci s'appliquera également aux demandes de subventions.

Assistance maternelle...

- Mme Véronique BRUNERIE, 29 bis, rue d'Isles -
Tél. : 01 64 33 26 80 - 06 81 39 47 90.
- M. Nicolas GAUDIN, 14 bis, rue du Chef-de-Ville -
Tél. : 06 84 36 16 40.
- Mme Delphine GOULMANE, 12 ter, rue des Vignettes -
Tél. : 06 59 19 46 46.
- Mme Nathalie MAILLOT, 4, rue des Cerisiers -
Tél. : 06 59 04 69 39.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

ARON FISH, le 5 novembre 2009.

HAÏM KOHEN, le 20 novembre 2009.

NATHAN SHARABI, le 24 novembre 2009.

AURÉLIE PEREZ, le 2 décembre 2009.

BINYAMIN BITON, le 10 décembre 2009.

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur et de santé aux nouveaux arrivés.

MARIAGES :

Sébastien ABRY et Laurette POTEAU se sont unis le 26 septembre 2009.

Tous nos vœux de bonheur et de prospérité aux heureux mariés.

DÉCÈS :

MORAL André, le 23 septembre 2009.

LESGENT Christian, le 2 décembre 2009.

SCARAMELLA Jean-Jacques, le 13 décembre 2009.

Toutes nos condoléances à toute la famille et tout notre soutien dans cette épreuve.

C'est arrivé chez nous...

11 novembre

Une assemblée nombreuse cette année malgré un temps maussade et des températures vives. Merci aux Armentériois et à nos amis de Germigny-l'Évêque qui se sont déplacés pour cette Cérémonie du Souvenir.



Maisons illuminées, Jardins fleuris et...

Le samedi 24 octobre, à la Maison des Associations, Mme Favre et M. Marteaux ont accueilli les représentantes de la société "Les Amis de St Fiacre", Mmes Porte et Lamandé venues féliciter et récompenser les Armentériois qui avaient participé à l'embellissement de notre village, les uns en décorant et en illuminant leur maison à l'époque de Noël, les autres en parant leur jardin de mille fleurs. Le jury eut bien du mal à départager les candidats et distingua :

- MM. et Mmes Pragnon, Godefroy, Casiez, Hauser, Demanet et Davanier pour la féerie de leurs illuminations;
- MM. et Mmes Bultel, F. Ferreira, Godefroy, Hebbe, Fèvre, A. Ferreira, Pétronin et Le Cunff pour la beauté de leur jardin.

Médailles du Travail

À la suite de cette remise de prix, cette année ce sont deux femmes qui se sont vues remettre la médaille du Travail : Mme Métier et Mme Rogez. Un vin d'honneur permit à tous les participants de clore cordialement cette cérémonie.

Repas des Anciens



Après la très enrichissante visite du Musée de la Nacre et de la Tableterie à Méru-sur-Oise, où nos Anciens ont pu faire quelques emplettes à la boutique du Musée qui recèle de fort bien jolies choses, le bus les a conduit ensuite à Anserville pour le traditionnel banquet de fin d'année, à la Ferme du Roy. Repas gastronomique et quelques tours de piste au rythme des musiques distillées savamment par un DJ, puis retour vers Armentières en début de



soirée. Un moment de détente très convivial et très apprécié. Notre doyenne, Mme Suzanne Rigault a reçu de Mme Court les présents habituels. Elles ont travaillé ensemble durant nombreuses années à la Municipalité de Lizy-sur-Ourcq.

Une retraite bien méritée

Madame Carré a pris sa retraite et pour cette occasion, le décembre, la Municipalité a tenu à lui rendre un hommage partageant le verre de l'amitié lors d'une réunion très conviviale au cours de laquelle, entourée de ses amis, de sa famille et ses collègues, elle a montré combien elle était touchée de ce attention. Un discours de Madame le Maire, retraçant la carrière



de cette enseignante modèle, en place dans notre école depuis 1981, a fait ressortir toute l'émotion qui sied aux gens de qualité. Bonne retraite Martine et merci pour ce que vous avez fait durant toutes ces longues années au service de l'enseignement, merci au nom des nombreux enfants passés sur "vos bancs" et surtout un beau, bon et long "voyage".



Arbre de Noël

Grand succès encore cette année pour ce moment privilégié consacré à nos plus jeunes avec une animation très appréciée de nos tout petits, ravis aussi de cette aubaine pour recevoir les cadeaux du Père Noël "avant l'heure". Une belle réussite encourageante.



RISQUES NATURELS

La crue de janvier 1910

Aujourd'hui cette crue peut-elle se reproduire ?

Elle fut la plus importante du ^{xx}e siècle pour la région parisienne. Comme toutes les grandes inondations, elle est due à l'addition de plusieurs crues qui se sont produites en même temps.

Cette crue dite centennale est la crue de référence actuelle des plus hautes eaux connues – hormis la crue de 1658 dont on ne trouve aujourd'hui plus guère de traces fiables sauf la cote de 8,81 m au Pont des Tournelles. A cet endroit, la Seine est particulièrement vive. Le premier pont construit ici en 1370, en bois, a été emporté par les eaux. Tout comme celui construit en 1620, détruit après 17 ans d'existence seulement ! Celui de 1656, fort de six arches... n'aura pas survécu non plus aux attaques des crues de la Seine, malgré des travaux de consolidation et une armature en fer.

C'est ce que l'on appelle une crue double : elle est générée par deux épisodes de pluie à intervalles rapprochés.

Conditions météorologiques

Le dernier trimestre de l'année 1909 a été très humide : les mois de septembre et octobre ont enregistré des hauteurs de pluie bien au-delà des normales saisonnières (1,5 à 2 fois supérieures).

D'importantes pluies qui avaient eu lieu du 28 novembre au 9 décembre et du 15 au 31 décembre 1909 ont occasionné des premières crues. Une nouvelle période de pluies et neige commença le 9 janvier et les torrents d'eau qui tombèrent du 18 au 21 provoquèrent une crue de l'Yonne, du Loing et du Grand Morin. Le tout arriva en même temps à Paris et détermina une crue extraordinaire de la haute Seine et de la Marne qui, ne pouvant s'écouler, envahit Paris et sa banlieue.

Cette crue est le résultat direct d'une forte pluviosité sur un sol saturé avec une concomitance parfaite des ondes de crues des bassins amont.

Dynamique de la crue

1 - Dès la première série de pluie (du 18 au 21), la Seine et ses affluents amont ont de suite réagi (sols saturés, gelés).

Les vallées rapides de l'Yonne, du Loing et du Grand-Morin font monter en 4 jours la Seine à Paris de plus de 3 mètres.

Cotes à l'échelle du pont d'Austerlitz relevées tous les matins à 8 heures :

- 18 janvier 2,75 m (repère avant les pluies)
- 19 janvier 2,94 m
- 20 janvier 3,98 m
- 21 janvier 4,76 m
- 22 janvier 5,93 m

Pour les bassins de la Petite-Seine et la Marne, la progression des ondes de crues est moins rapide :

- le maximum de la Seine se retrouve le 24 janvier à Nogent-sur-Seine, le 25 à Bray-sur-Seine et le 26 à Montereau-Fault-Yonne ;

- quant à la Marne, on le retrouve le 21 à Saint-Dizier, le 23 à Damery et le 26 à Meaux.

Les maxima de ces deux ondes de crues sont "attendus" le 28 janvier à Paris-Austerlitz.

2 - Le deuxième épisode pluvieux entraîne une notable reprise des crues sur l'Yonne supérieure, le Loing et le Grand-Morin (vallées rapides) : la décroissance de l'Yonne est instantanément stoppée tandis que le Loing et le Grand-Morin reprennent des niveaux très importants.

Le 26 janvier, le niveau de la Seine à Melun est aggravé par la concomitance de la pointe de la Petite-Seine dû au premier épisode pluvieux avec la seconde pointe du Loing

A Chalifert sur la Marne, le maximum résulte de la simultanéité de la pointe de la Marne avec la deuxième pointe très marquée du Grand-Morin.

La concomitance de ces deux nouvelles ondes de crues de la Seine et de la Marne produira le maximum de la crue le 28 janvier 1910 à 8,62 m à l'échelle du pont de Paris-Austerlitz à midi ce qui représente un débit de pointe de l'ordre de 2400 m³/s.

Après...

Le 29 janvier 1910, après 12 jours de montée continue, la crue est amorcée ; il faudra attendre le 16 mars 1910 pour que la Seine retrouve son lit normal soit après deux autres épisodes de crues. On retrouve des maxima à plus de 5 m à Paris-Austerlitz :

Coûts

A l'époque, aucun coût n'a été avancé : les seules estimations faites, réalisées pour le département de la Seine (Paris, Haute-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) s'élevèrent à environ 50 millions de francs-or de dommages directs auxquels il faut ajouter 50 millions de francs-or distribués à titre de secours ce qui correspond à environ 1,4 milliard d'Euros 2002 (1910, Paris inondé - Ambroise-Rendu). L'étude "évaluation des dommages liés aux crues en région Île-de-France" (Grands Lacs de Seine) a estimé, en 1990, à plus de 12 milliards d'Euros les dégâts engendrés par la crue de 1910 dans l'état actuel d'urbanisation du lit majeur de la Seine en région Île-de-France.

La malchance de revoir une telle crue a, chaque hiver, un rapport de 1/100 de se reproduire ! Quand ? nul ne le sait.

Depuis 1910... sur le bassin Marne

Ci-dessous extraits d'un reportage effectué par une classe du Collège Saint-Exupéry de Noisy-le-Grand, sur les témoignages de l'époque :

- 1939 : La période de la guerre 39-45 fut très dure et les conditions ne succédèrent, il y eut parfois deux par an, une saison des pluies et l'autre à la fonte des neiges. Il y eut en particulier un hiver terrible en 1942-43.

La Marne était en crue, il n'y avait plus de pont et le "Rutabac" un bac, ne pouvait fonctionner. Une grande période de froid et de neige tomba et les canalisations d'eau gelèrent, les compteurs à gaz ne fonctionnaient avec de l'eau également. Arrivèrent d'importantes chutes de neige qui écroulèrent tous les poteaux et les fils électriques. Les habitants se retrouvèrent presque un mois sans chauffage, eau, gaz, électricité et souvent sans chauffage.

- 1955 : Elle fut très importante et atteignit presque la cote de 1910 soit 39,50 m (par rapport au niveau de la mer s'entend).

Le 21 janvier la population, déjà très inquiète, est prévenue par un haut-parleur monté sur une voiture, du danger d'une nouvelle montée des eaux. Une centaine de pavillons sont inondés, du bord de Marne d'au moins 1,50 m d'eau.

- 1958 : En 4 heures l'eau transforme les rues en torrents. La cote est de 39,13 m le 3 mars. A midi on passe sans trop de peine au carrefour du bras Saint Anmoult et du boulevard de Noisy le Grand. A 16 heures l'eau transforme en torrent une rue adjacente et l'eau dévale en tourbillons furieux.

- 1959 : Du 13 au 15 janvier il neige et le 17, il gèle, il y a 80 mm de glace au-dessus de l'eau dans la rue des Prés de Noisy le Grand, la cote est de 38,85 m le 5 janvier. Les eaux provoquent des dégâts considérables.

Les barrages de Seine sont déclarés d'utilité publique.

- 1968 : Après 3 semaines de crues où la cote atteint 38,1 m, une baisse de quelques jours avait laissé espérer, mais les crues empirent à nouveau et le 5 la cote atteint 38,87 m.

Un tiers du pays est sous les eaux.

- 1983 : La cote atteint 38,80 m. On évite la catastrophe de 1910. La fonte des neiges de la Haute-Marne n'arrive que 3 jours plus tard, la crue a décréu.

Le bassin versant de la Marne



Le bassin versant de la Marne couvre 12 700 km².

C'est le deuxième bassin affluent de la Seine après l'Oise (16 900 km²) et avant l'Yonne (10 900 km²).

La Marne conflue avec la Seine juste en amont de Paris entre Maisons-Alfort et Charenton-le-Pont dans le département du Val-de-Marne.

L'Ourcq

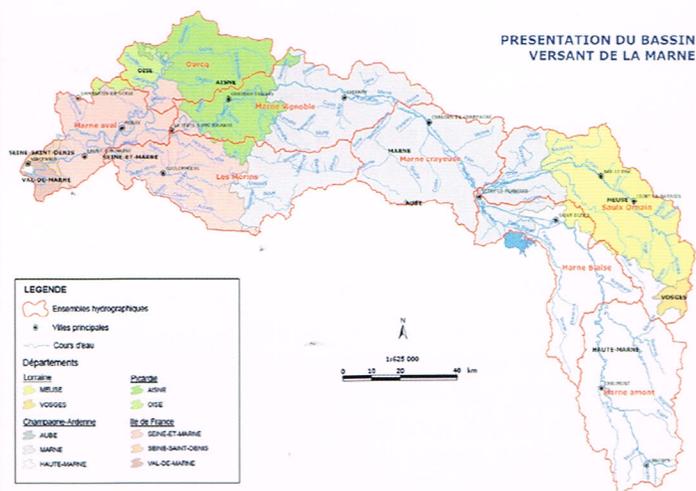
L'Ourcq, quant à elle, est une rivière affluente de la Marne en rive droite et par conséquent sous-affluente de la Seine. Elle prend sa source au-dessus de Fère-en-Tardenois dans le département de l'Aisne. Cette petite rivière suit une large vallée et rejoint la Marne, au-dessous de Lizy-sur-Ourcq, après un cours d'environ 87 km. Elle n'est restée une rivière naturelle que dans sa partie amont. En effet, la rivière est rapidement canalisée et à partir de Mareuil-sur-Ourcq ses eaux sont déviées dans le canal du même nom.

Découpage du bassin versant

Le bassin est composé de 8 entités géographiques hydrauliques : Marne Amont, Marne Blaise, Saulx Ornain, Marne Crayeuse, Marne vignoble, l'Ourcq, les Morins, Marne aval.

Le bassin s'étend :

- sur 4 régions : La Champagne-Ardenne, la Lorraine, la Picardie et l'Île-de-France.
- sur 5 départements qui forment l'Entente Marne : la Haute-Marne, la Meuse, la Marne, l'Aisne, la Seine-et-Marne.
- sur 2 départements qui font partie de l'IBRBS⁽¹⁾ : La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.
- sur 3 départements en dehors des deux établissements publics Entente Marne et IBRBS : les Vosges, l'Aube, et l'Oise.



La Marne est longue de 506 km, de sa source sur le plateau de Langres à sa confluence avec la Seine. La pente générale varie de 1,2 m/km en amont à 0,2m/km en aval.

Les bassins versants des principaux affluents sont :

- la Suize : 150 km²
- le Rognon : 690 km²
- la Blaise : 480 km²
- l'ensemble du Perthois alimenté par l'Ornain (885 km² à Rancourt-sur-Ornain), la Saulx (475 km² à Couvonges) et la Chée (215 km² à Bettancourt), et représentant un bassin versant total de 2 204 km² à la confluence avec la Marne
- la Somme-Soude : 500 km²
- le Surlélin : 480 km²
- le Petit Morin : 610 km²
- le Grand Morin : 1190 km²
- l'Ourcq : 1 100 km²

(1) Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine.

Sources : Agence de l'Eau Seine-Normandie, DIREN IDF, DIREN Champagne-Ardennes, Entente Marne, Ile-de-France Environnement et le site www.prevention.org.

RISQUES NATURELS

L'hiver est là



Quelques précautions d'usage...

Précautions à prendre à la maison :

Les intempéries hivernales peuvent provoquer des pannes de courant et de chauffage. Il est donc prudent de prévoir les mesures suivantes :

- Gardez une radio alimentée par des piles, une lampe de poche et des piles de rechange. Écoutez la radio pour savoir quelles sont les mesures d'urgence à prendre.
- Gardez à portée de la main des chandelles et des allumettes.
- Gardez à la maison suffisamment de nourriture, de médicaments et d'articles de premiers soins.
- Procurez-vous un appareil de chauffage auxiliaire conforme aux normes approuvées par l'AFNOR (CEE).
- Si vous avez un poêle ou un foyer, faites nettoyer votre cheminée au moins une fois par année.
- Vérifiez votre approvisionnement en bois, fuel ou autre combustible. N'entrez pas de combustible liquide dans la maison.

Précautions à prendre en cas de panne de chauffage :

Si votre système de chauffage tombe en panne, suivez les recommandations suivantes :

- Restez calme; votre demeure vous gardera au chaud pendant plusieurs heures.
- Évitez d'ouvrir les portes si ce n'est pas nécessaire.
- Pendant une panne de courant, fermez tous les appareils électriques.
- Commencez à utiliser votre appareil de chauffage auxiliaire avant que la maison ne se refroidisse.
- Dans le cas extrême de menace de gel à l'intérieur de l'habitation, fermez le robinet principal de prise d'eau, vidangez les conduites et mettez de l'antigel dans la cuvette des toilettes. Il faut aussi s'assurer de la mise hors gel du chauffe-eau.
- Consultez le manuel d'entretien des gros appareils électriques pour connaître les consignes de protection contre le gel.
- Si vous n'avez pas de chauffage, vous devrez peut-être fermer l'eau et vidanger les conduites pour les empêcher de geler. En l'absence d'air ambiant de votre maison ne devrait pas être plus bas que 5°C pour éviter que les conduites ne gèlent.

Conduite à tenir face à une tempête hivernale

Les conditions atmosphériques en hiver peuvent se détériorer et devenir dangereuses en très peu de temps. Une bonne préparation et la connaissance des phénomènes météorologiques peuvent réduire les conséquences néfastes qu'ils peuvent avoir sur vous et votre famille.

Ces conditions météorologiques hivernales peuvent se détériorer de diverses façons :

- **Tempête de neige** - Accumulations de neige mêlées de forts vents réduisant la visibilité à moins de un kilomètre et températures hivernales à -10 °C. Assez peu probable sous nos latitudes, mais...

RISQUES NATURELS (suite)

• **Tempête de verglas** - Pluie ou bruine verglaçante qui recouvre les routes, les arbres et les fils électriques, et qui rend les routes dangereuses et provoque des pannes de courant. Probabilité assez forte chez nous.

• **Vague de froid** - Baisse soudaine de la température de 15 °C ou plus en moins de 18 heures. Déjà vu en Ile-de-France sans atteindre des températures extrêmes.

Respirer pour lutter contre le froid : 6 respirations profondes vous permettront d'augmenter la résistance au froid de 50%. Inspirez lentement et expirez à fond profondément.

Vêtements de protection :

• Portez plusieurs vêtements amples et légers l'un par-dessus l'autre. Ils vous garderont plus au chaud qu'un seul vêtement épais. Le vêtement extérieur doit être fait d'un tissu imperméable et à tissage serré.

• Portez des mitaines, non des gants, pour avoir plus de chaleur et de protection.

• Portez un capuchon ou un chapeau. La majeure partie de la chaleur se perd par la tête et le visage.

Précautions à prendre pour les déplacements :

La meilleure précaution à prendre pendant des intempéries hivernales est d'éviter les déplacements. Toutefois, si vous devez prendre la route, préparez-vous en conséquence.

• Faites faire une mise au point de votre véhicule pour la conduite hivernale et gardez le réservoir de carburant plein.

• Planifiez vos déplacements à l'avance et empruntez des routes bien entretenues.

• Si vous prévoyez de faire un voyage, informez vos parents ou vos amis de la route que vous prendrez, de l'heure où vous partez et de celle où vous vous attendez à arriver à destination.

• Écoutez la radio pour avoir les nouvelles les plus récentes sur l'état des routes.

• Si la conduite devient dangereuse, rebroussez chemin ou arrêtez-vous en bordure de la route.

• Emportez des articles de survie pour conditions hivernales.

Voyageurs immobilisés sur la route :

Si vous ne pouvez plus avancer, demeurez dans votre véhicule; NE PANIQUEZ PAS, et rappelez-vous de ce qui suit :

• Évitez l'exposition au froid et les efforts physiques excessifs.

• Assurez-vous que le tuyau d'échappement n'est pas bloqué par de la neige.

• Gardez une fenêtre partiellement ouverte.

• Ne faites tourner le moteur que pour avoir de la chaleur.

• Évitez l'utilisation excessive des phares pour ne pas mettre la batterie à plat. Allumez la lumière de toit intérieure la nuit comme signal d'urgence.

• Faites un peu d'exercice en bougeant les bras et les jambes.

• NE LAISSEZ PAS tous les occupants dormir en même temps.

• Guettez les patrouilles de recherche et les véhicules qui pourraient passer.

Si vous avez des animaux :

• Gardez des réserves d'aliments.

• Prévoyez un abri, surtout pour les animaux jeunes ou fragiles.

• Laissez couler le robinet d'alimentation en eau. La plupart des animaux ne meurent pas de faim, mais de déshydratation, à cause du gel des conduites d'eau. En ce qui concerne les animaux de compagnie, gardez-les à l'intérieur ou dans un lieu sec.

• Pensez à aider les oiseaux de nos contrées à se nourrir en mettant à leur disposition graines et boules de graisse ainsi que de l'eau renouvelée avant qu'elle ne gèle.

Sources : *Olduvai* - site consacré à l'anticipation des risques majeurs (déplétion des énergies fossiles, changement climatique, épuisement des ressources minérales et naturelles, pollutions, pandémies, conflits, etc.)

D.W.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les prochaines élections régionales françaises auront lieu les 14 et 21 mars 2010 et viseront au renouvellement des 26 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer.

Rappel sur la réforme de l'organisation territoriale :

Le projet de réforme portant sur la création du conseil territorial entraînera la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux en mars 2014.

Le mandat des conseillers régionaux élus en 2010 sera donc de 4 ans et celui des conseillers généraux élus en 2011 de 3 ans.

Les principales dispositions actuelles du mode de scrutin sont :

- Les citoyens élisent les conseillers régionaux :
 - pour six ans, au scrutin de liste,
 - selon un système mixte combinant les règles du scrutin majoritaire et proportionnel, en un ou deux tours,
 - sans panachage ou vote préférentiel, tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un électeur est déclaré nul.

Répartition des candidats :

- Les listes sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements (on parle de sections départementales) constituant la région.
- Le nombre de sièges à attribuer pour chaque liste est calculé globalement au niveau régional, puis réparti entre les sections départementales en fonction du nombre de suffrages obtenus dans chaque section.

À l'issue du premier tour :

Lors du premier tour de scrutin,

- si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.
- sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante.

Conditions de maintien au second tour (en l'absence de liste ayant obtenu plus de 50 % au premier tour) et fusion des listes :

- Seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir au second tour de scrutin et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.
- Au second tour, la liste qui arrive en tête obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

Sources : *L'Encyclopédie libre Wikipédia*.

JEUDI 14 JANVIER

Age tendre et Têtes de bois

à 14 h 30 au Palais des Congrès. Une sortie de l'AAB, à Paris. Renseignements au 01 64 35 52 64.



SAMEDI 23 JANVIER

Vœux du Maire et petits fours

Madame Courtial, Maire de la Commune, accompagné de son Conseil Municipal, présentera ses vœux à l'ensemble des Administrés ainsi qu'aux représentants des Corps constitués du Canton et de l'Arrondissement dont nous dépendons. Ce sera également l'occasion de partager le verre de l'amitié accompagné de quelques petits fours. Salle des Fêtes à 16 heures.

DIMANCHE 31 JANVIER

Loto

organisé par l'ACFA à la Salle des Fêtes à partir de 12 heures, petite restauration sur place. Prix du carton 5 €, 12 € les trois, 20 € les cinq, 25 € les sept. Début des jeux à 13 h 30. Nombreux lots : téléviseur lcd, ordinateur, écran lcd, lecteur DVD, aspirateur, fer à repasser, four micro-ondes, etc. En plus : partie enfants et partie perdants. Venez nombreux.

DIMANCHE 21 FÉVRIER

Grand Carnaval

organisé de concert par l'AAB, l'ACFA, l'AHA et l'AFR sur le thème des activités circassiennes avec char fleuri. Défilé l'après-midi du dimanche avec récompense à chaque enfant costumé, des confettis leur seront distribués à cette occasion. Renseignements à prendre auprès des associations organisatrices. Déplacez-vous nombreux pour soutenir cette manifestation ludique et divertissante.



DIMANCHE 7 MARS

Après-midi dansant

l'AAB organise cet après-midi dansant avec un DJ après buffet froid servi à la Salle des Fêtes. Le prix reste à définir.

DIMANCHE 14 MARS

1^{er} tour des élections régionales

Accomplissez votre devoir de citoyen, libre de ses opinions et de son droit de son d'expression. Le droit de vote est un droit démocratique et c'est une valeur foncièrement humaine de ne pas exercer ce droit. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures sans interruption, sauf interruption pour le jour de la fête nationale.



DIMANCHE 21 MARS

2^e tour

S'il s'avère nécessaire de procéder à un 2^e tour de scrutin.

SAMEDI 20 MARS

Retour du Printemps

Le retour des beaux jours sera-t-il au rendez-vous ? Nous l'espérons car avec le printemps redémarrent beaucoup d'activités extérieures, la préparation des maisons fleuries et du village, les sorties de découverte et bien d'autres choses encore...

ils nous soutiennent...

faites-leur confiance



ALARME CONTRE LE VOL

Spécialiste des systèmes de protection électronique depuis 18 ans

ÊTES-VOUS SÛR DE POUVOIR QUITTER VOTRE DOMICILE EN TOUTE TRANQUILLITÉ ?

Nous vous proposons une **étude personnalisée gratuite et sans engagement** pour évaluer la sécurité de votre famille et de vos biens au meilleur coût.

Service Clientèle

Tél : 01 45 94 89 56 - Email : acvdiffusion@wanadoo.fr

S.E. Services T.V.A. à 5,5% et déduction d'impôts de 50% sur l'entretien courant de vos jardins.

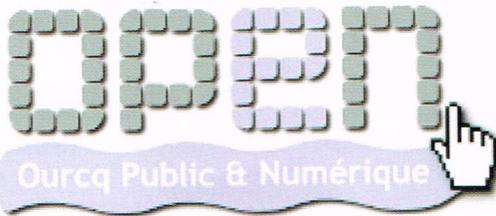


SYLVAIN Environnement

- Travaux forestiers
- Élagage - Abattage
- Entretien d'espaces verts
- Aménagements paysagers

01 60 61 24 17

77440 TANCROU • sylvain-environnement.com
sylvainenvironnement@orange.fr



L'équipe de l'O.P.e.N. ("Ourcq Public et Numérique", initiative de la Communauté de communes vous proposant des initiations informatiques) revient vers vous et tenait tout d'abord à vous remercier de l'intérêt que vous avez porté à l'égard de notre projet.

À mi-parcours des réunions publiques d'information, nous avons croisé plus d'une centaine de personnes et collecté vos principales attentes.

Ce qui nous a permis de dégager un premier programme.

Pour que ces ateliers voient le jour et soient maintenus, il faut un minimum de 6 personnes. L'inscription pourra se faire lors de la première séance de chaque atelier et dans le cas où un atelier hebdomadaire connaîtrait une forte affluence, c'est-à-dire plus de 10 inscrits, il sera dédoublé et ventilé à raison d'une séance toutes les deux semaines. Si dans l'immédiat l'O.P.e.N. ne proposait pas d'atelier à votre convenance sur votre commune, il vous est possible de vous inscrire à une autre séance accueillie par une autre commune. Le planning jusqu'à fin janvier est disponible en Mairie.

Les ateliers permettent d'apprendre à utiliser le micro-ordinateur PC, son environnement et savoir utiliser les fonctions essentielles du système (niveau découverte); de comprendre et utiliser l'Internet, savoir trouver des informations pertinentes, savoir utiliser la messagerie électronique, configurer son navigateur et découvrir ses options (niveau découverte d'Internet); de progresser avec le traitement de texte. (mise en page avancée, images, tableaux,...), de découvrir le tableur (sommations, moyennes, diagrammes...) et de réaliser les premières manipulations sur images numériques (niveau intermédiaire).

Renseignements auprès de la CCPO : 01 60 61 55 00.



Système Qualité Certifié

WIAME V.R.D. S.A.
CENTRALE D'ENROBÉ
TRAVAUX ROUTIERS
ASSAINISSEMENT

ZAC du Hainault - Sept-Sorts - BP 900
77263 LA FERTÉ SOUS JOUARRE Ced

☎ 01 60 24 40 30 - 📠 01 60 24 40

SITE INTERNET : <http://wiame-vrd.fr>

TRAVAUX PUBLICS

SORTIE DE CHANTIER



FRED MALLERONI

51, RUE DE LESCHES
77700 COUPVRAY

PORT. : 06 03 70 48
FAX : 01 64 63 68



PILES S.A.

Tél. : 01 60 01 80 50

FAX : 01 60 01 10 72

TÉLÉSURVEILLANCE - SURVEILLANCE

VIDÉOSURVEILLANCE - SÉCURITÉ

2, av. de la Gare - 77440 Lizy sur Ourcq

Nous sommes à votre écoute
24 heures sur 24 - 7 jours sur 7
TOUTE L'ANNÉE

ATTENTION, à compter du 1^{er} janvier

Nouvelles rotations pour la collecte des ordures ménagères :

- **Le lundi : Bac bleu** - Emballages ménagers recyclables et journaux-magazines + déchets verts en saison.
- **Le mardi : Bac marron** - Ordures ménagères.
- **Le vendredi : Bac marron** - Ordures ménagères.

Collectes des extra-ménagers pour la saison 2007

JEUDI 1^{er} AVRIL et JEUDI 7 OCTOBRE

Sont acceptés comme "recyclables" (bac bleu) : Les emballages ménagers comme bouteilles et flacons plastique, papiers et cartons, et plaques métalliques.

Sont acceptés comme "déchets verts" (sacs en mairie) : Les tondeuses à gazon, les feuilles d'arbres, les petites tailles de haies et d'arbustes, les élagages de petits arbres et branchages dont la longueur n'excède pas 1 m et le diamètre 5 cm.

Sont acceptés comme "extra-ménagers" : Les matelas, appareils électroménagers, meubles et autres déchets assimilables. Les déchets ne peuvent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de par leur poids ou leurs dimensions (le poids ne devant pas dépasser 50 kg). Les déchets spéciaux (phytosanitaires, nocifs, irritants, dangereux, inflammables et de bricolage) doivent être déposés en déchetterie.